

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITE DE DIRECTION

Séance du 06 septembre 2017

Date de convocation :
Le 24 août 2017

L'an deux mille dix-sept, le 06 septembre à quatorze heures trente, le Comité de Direction s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame **Élisabeth GONDY**, Présidente, suite à la convocation qui lui a été faite le 24 août 2017.

Nombre :
- délégués titulaires : 18
- de présents : 7
- de votants : 9

- délégués suppléants : 12
- de présents : 1
- de votants : 1

Étaient présents en qualité de délégués communautaires titulaires (06) :

Mme Élisabeth GONDY ; Mme Geneviève MANNARINO ; Mme Valérie TOMSON ; M. Guy HUART ; M. Didier JOVENIAUX ; M. Mattéo GUALANO.

Étaient présents en qualité de personnes qualifiées titulaires (01) :

Mme Monique DESSENSIS.

Étaient présents en qualité de délégués communautaires suppléants (01) :

Mme Denise CAPPELLE.

Représentant titulaire en qualité d'organisme publics et parapublics ayant donné pouvoir (01) :

M. Bruno FONTAINE ayant donné pouvoir à Mme Alexia BAUDOUX.

Représentant titulaire en qualité de personnes qualifiées ayant donné pouvoir (01) :

M. Vincent HADOT ayant donné pouvoir à Mme Élisabeth GONDY.

Étaient absents et non représentés (08) :

M. Grégory LELONG ; Mme Renée STIÉVENART ; Mme Marie-Geneviève DEGANDSART ; Mme Joël SOIGNEUX ; Mme Isabelle CHOAIN ; Mme Laurence PÉAN ; M. Vincent DOCHEZ ; Mme Monique GUILBERT.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code du Tourisme, et notamment ses articles L133-1 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire de Valenciennes Métropole en date du 05 avril 2012, laquelle a décidé de la création d'un office de tourisme constitué sous forme d'Établissement Public à caractère Industriel et Commercial (ÉPIC), doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;

Vu les statuts de l'ÉPIC, approuvés par le Comité de Direction du 15 juin 2012 et notamment les articles 1^{er}, 4 et 9 ;

Vu la Convention portant missions et objectifs intervenant entre Valenciennes Métropole et l'Office de Tourisme ;

La Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole est membre de la Conférence Nationale Permanente du Tourisme Urbain (CNPTU). La représentation de Valenciennes Métropole est assurée par la conseillère communautaire déléguée à l'attractivité et au tourisme, et par l'office de tourisme. Cette association regroupe plus d'une trentaine de villes et agglomération dont le tourisme urbain est l'une des préoccupations majeures. Trois à cinq rassemblements et colloques sont organisés par an et sont l'occasion d'évoquer les enjeux d'actualité du tourisme urbain.

N° d'inscription de l'acte soumis à l'obligation de transmission au Représentant de l'État :
II/023/17

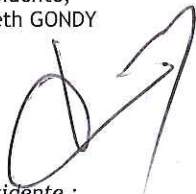
Secrétaire de Séance :
M. Pierre LABONTÉ

Nos Réf : PL/IC

OBJET : Candidature de l'Office de Tourisme à la Présidence et à l'accueil du secrétariat de la CNPTU.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

La Présidente,
Élisabeth GONDY



La Présidente :

-Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;
-Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa date de réception en Sous-Préfecture.



La Présidence de la CNPTU est assurée par Pierre GANDAR, représentant Valenciennes, et le secrétariat est accueilli par Destination Rennes (office de tourisme de Rennes Métropole), qui met à disposition de la CNPTU 30% d'un poste de chargée de mission, 20% d'un poste de secrétariat, et plusieurs moyens techniques liés aux besoins d'un secrétariat (téléphonie, internet, matériel de bureau, affranchissement et photocopies). Destination Rennes était remboursé pour ces frais et mises à disposition, par la CNPTU, d'un montant de 35954€.

Dans une volonté de rayonnement de Valenciennes Métropole et de sa destination, mais aussi afin de permettre d'approfondir les échanges instructifs issus des différents réseaux au sein desquels est représenté le territoire, la Présidente de Valenciennes Tourisme & Congrès présentera sa candidature au conseil d'administration de la CNPTU.

Sur ces bases, il est proposé au Comité de Direction réuni le 06 septembre 2017,

- D'autoriser la présidente de Valenciennes Tourisme & Congrès de proposer l'accueil secrétariat général et technique de la CNPTU dans les locaux de Valenciennes Tourisme & Congrès. Dans des conditions restant à définir avant le 31 décembre 2017 dans le cadre d'une convention entre l'office de tourisme et la CNPTU, et sous réserve que ces conditions ne bouleversent pas le fonctionnement habituel des services de l'office de tourisme et soient validées par un prochain comité de direction.

Après en avoir délibéré,

Le Comité de Direction

Par 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

AUTORISE :

- La présidente de Valenciennes Tourisme & Congrès de proposer l'accueil secrétariat général et technique de la CNPTU dans les locaux de Valenciennes Tourisme & Congrès. Dans des conditions restant à définir avant le 31 décembre 2017 dans le cadre d'une convention entre l'office de tourisme et la CNPTU, et sous réserve que ces conditions ne bouleversent pas le fonctionnement habituel des services de l'office de tourisme et soient validées par un prochain comité de direction.

Ont signé, au registre, les membres présents.

Pour extrait conforme,

Fait à Valenciennes, le 06 septembre 2017

La Présidente,
Élisabeth GONDY

